

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

- Etai
présents :
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance
- Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ
- Procurat
ion(s) :
- Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Freddy ZIMMERMANN ayant donné pouvoir à Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER
- Excusé(s) :
- Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur David HECKEL, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Claude WEIL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CG/2011/41 - Administration générale - 5
Compte administratif et compte de gestion 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Général constate :

1) pour le budget principal :

- le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 44 464 299,46 €
- le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 60 701 072,74 €.

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur et décide que le résultat cumulé excédentaire sera affecté à hauteur de 60 701 072,74 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2011, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

2) pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau d'Erstein :

- le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 381 338,43 €
- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 1 347 137,20 €.

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur et décide que le résultat excédentaire sera affecté à hauteur de 439 358,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", et à hauteur de 907 778,67 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

3) pour le budget annexe du Foyer de l'enfance :

- l'exercice 2010 se clôture avec un déficit de 42 079,58 € (soit un déficit de 58 908,15 € pour l'investissement et un excédent de 16 828,57 € pour le fonctionnement).

Avec le report des exercices antérieurs, de 366 682,73 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 307 774,58 €.

Pour le fonctionnement, compte tenu de l'intégration au budget primitif 2010 d'un excédent antérieur de 305 904,68 €, le résultat à affecter est un excédent de 322 733,25 €. Il représente 2,74 % des charges d'exploitation.

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur et décide d'affecter l'excédent à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2012.

4) pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses :

- le solde d'exécution de la section d'investissement est de 33 803,32 €. Ce montant sera reporté au compte 001 "excédent d'investissement reporté"

- l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 23 642,11 €, est reporté au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur.

5) pour le budget annexe du Vaisseau :

- le solde d'exécution de la section d'investissement est de 1 474,48 €. Ce montant sera reporté au compte 001 "excédent d'investissement reporté"

- l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 1 818,89 €, est reporté au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur.

6) pour le budget annexe du Parc des véhicules et des rhénans :

- le solde d'exécution de la section d'investissement est de 1 088 300,63 €. Ce montant sera reporté au compte 001 "excédent d'investissement reporté"

- l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 743 638,90 €, est reporté au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête les soldes du compte de gestion du Payeur.

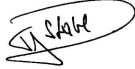
7) pour le budget annexe du Service archéologique :

Le Conseil Général décide la dissolution du budget annexe du Service archéologique.

En outre, le Conseil Général donne acte à son président de la présentation, conformément au tableau annexé au rapport, des caractéristiques des contrats de prêt signés en 2010, par délégation consentie par le Conseil Général.

N.B. : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président du Conseil Général s'est retiré au moment de la discussion et du vote sur le compte administratif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57834-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11